



LE TOUR DU LAC

Mensuel
d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 8 numéro 6

Le prix du Mérite municipal 2014

Juin 2014

La Coop de Solidarité de Lac-Édouard s'illustre au niveau provincial

Le 6 juin dernier, dans le cadre de la Semaine de la municipalité, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire décernait les prix du Mérite municipal 2014. Cette cérémonie se déroulait au Parlement du Québec. Dans la catégorie « Organisme à but non lucratif », c'est la Coop de Solidarité de Lac-Édouard qui a remporté la palme.

Cette catégorie vise à reconnaître des organismes à but non lucratif qui ont réalisé bénévolement un projet ou mené des activités qui ont contribué de façon significative au mieux-être de la collectivité ou à l'amélioration des relations entre la municipalité et ses citoyens.

Quatre critères sont pris en considération : La contribution au développement de la municipalité et au mieux-être de la collectivité, le caractère original et innovateur de la réalisation, le caractère exemplaire de la réalisation et les effets de la réalisation sur le milieu. Le Mérite municipal est un hommage public à l'engagement de femmes et d'hommes qui ont contribué à améliorer la qualité de vie des citoyens de leur milieu. Les personnes mises à l'honneur ont soutenu ou soutiennent toujours, par leur action bénévole ou par leur travail exceptionnel, les efforts que déploie leur municipalité pour offrir des services de qualité à ses citoyens.

Messieurs Yvon L'Heureux, président de la Coop ainsi que Larry Bernier, maire de Lac-Édouard ont reçu le prix des mains de monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Mme Julie Boulet, députée de Laviolette, était aussi présente. Toutes celles et tous ceux qui ont participé ou participent encore, de près ou de loin, au succès de notre Coop peuvent être fiers de cette reconnaissance provinciale.



Ce prix est le vôtre!

Dans ce numéro :

Le prix du Mérite municipal 2014	1
En votre nom! Mauricienne d'influence Gala Desjardins	2
Travaux en milieu forestier Nouvel employé	3
Sanatorium Historique de Lac-Édouard	4
Entrepreneurs	5
Embarcations à moteur Bande riveraine	6
Festival d'été On embellit ...	7
Petites annonces	8
La reconnaissance est la mémoire du ♥	9
Fête nationale	10
La période de déménagement	11

Continuons
ensemble à vitaliser
notre communauté!

En votre nom

C'est avec grande fierté que j'ai reçu en votre nom le prix du Mérite municipal dans la catégorie Organismes à but non lucratif décerné à la Coopérative de Solidarité de Lac-Édouard.



Je dis en votre nom car c'est vous, membres du C.A., les 258 membres de la Coop, bénévoles, citoyens, entrepreneurs, partenaires financiers et clients qui avez fait et faites que notre Coop est là où elle en est rendue aujourd'hui.

Votre implication, votre mobilisation, votre enthousiasme à tous les niveaux font que notre communauté n'est plus considérée dévitalisée mais bien au contraire revitalisée. Soyons-en tous fiers.

Il faut sans cesse continuer d'encourager VOTRE Coop en achetant localement (magasin général), en faisant la promotion du Parc Écotouristique et en s'impliquant bénévolement si on veut que ce projet continue à progresser pour les années à venir. Le futur VOUS appartient.

Merci à toutes et à tous,

Yvon L'Heureux,

Président Coopérative de Solidarité de Lac-Édouard



Une Mauricienne d'influence de Lac-Édouard

Le 15 mai dernier, devant plus de 150 personnes, la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie dévoilait le nom des lauréates des Prix Mauriciennes d'influence et Pari pour l'Égalité 2014, au cours de la soirée Gala qui avait lieu à l'Hôtel Delta Trois-Rivières. Dans la catégorie Éducation, la palme est allée à madame Nadia Rousseau, Ph. D. en psychopédagogie. La résidence secondaire de madame Rousseau est située sur le chemin Bertrand à Lac-Édouard.

Madame Rousseau est professeure en adaptation scolaire à l'Université du Québec à Trois-Rivières, titulaire de la Chaire de recherche Normand-Maurice, responsable de l'équipe de recherche QISAQ (Qualification et insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes québécois) et chercheure collaboratrice au CRIRES (Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire).

Nous voulons lui transmettre toutes nos félicitations pour cette belle reconnaissance.



Gala Desjardins Action 2014

Le vendredi 31 mai dernier, avait lieu, au Complexe culturel Félix-Leclerc, le Gala Desjardins Action 2014. Nous tenons à féliciter La Seigneurie du Triton, grande gagnante dans la catégorie Tourisme et Loisirs. Annie Tremblay et Nicolas Bernard sont venus cueillir ces honneurs au nom de tout le groupe. La Coop de Solidarité de Lac-Édouard ainsi que le Parc Écotouristique étaient également finalistes.

Félicitations
à toutes
et à tous!



Programmes pour travaux en milieu forestier

◇ PDRF

Le Programme de Développement Régional et Forestier a été annoncé par la ministre des Ressources naturelles le 11 juillet 2013. Il remplace le Programme de mise en valeur de l'approche intégrée régionalisée et le Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, dont la gestion était assurée par la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) depuis 2004. La CRÉ agit maintenant en tant que délégataire de gestion du nouveau programme.

Le Programme de développement régional et forestier poursuit deux **objectifs** :

- 1) contribuer à la tenue d'activités de concertation régionale,
- 2) permettre la réalisation de projets de développement régionaux.

Dans le cadre du deuxième objectif, les **projets admissibles** sont ceux visant la protection, la mise en valeur et le développement des ressources du milieu forestier s'arrimant notamment avec les objectifs du [Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire](#).

En d'autres mots, **trois catégories de projet sont admissibles** :

- les projets de mise en valeur de la matière ligneuse et des produits forestiers non ligneux;
- les projets récréotouristiques structurants en milieu forestier se réalisant ou desservant notamment un territoire faunique structuré (réserve faunique, pourvoirie, etc.);

- les projets de gestion intégrée des ressources visant l'harmonisation des volets forêt, faune et territoire et dont l'objectif premier n'est pas récréotouristique.

Pour plus d'information :

<http://www.cre-mauricie.qc.ca/fonds-et-programmes/ancien-volet-ii-maintenant-programme-de-developpement-regional-et-forestier-pdrf>

◇ FGTP

Le Fonds de Gestion des Terres Publiques est administré par l'Agglomération de La Tuque et permet de répondre aux demandes d'aide financière en provenance des villégiateurs.

Les projets présentés seront analysés en fonction des priorités et de l'enveloppe disponible selon la répartition suivante :

- amélioration et entretien du réseau routier : 50 %
- entretien – réfection des infrastructures majeures sur les axes routiers prioritaires : 25 %
- situation d'urgence suite à des sinistres d'ordre naturel : 15 %
- projet à caractère environnemental d'intérêt collectif : 10 %

Pour plus d'information :

<http://www.ville.latuque.qc.ca/vlt/villegiateur.html>

Nouvel employé municipal

Après avoir reçu plusieurs candidats en entrevue, les membres du comité de sélection nommés par le Conseil municipal, ont arrêté leur choix sur monsieur Jean-François Lessard afin de recommander son engagement par le Conseil.

Originaire de Saint-Jean-sur-Richelieu, monsieur Lessard possède les compétences que recherchait la municipalité. Nous voulons lui souhaiter la plus cordiale bienvenue au sein de l'équipe municipale.

Larry Bernier, maire



Sanatorium Historique de Lac-Édouard

Depuis le début du mois de juin, nous avons maintenant des nouveaux propriétaires du site communément appelé « La Base de plein air ». Messieurs Simon et Éric Parent ainsi que David Lemire ont acquis ces lieux pour écrire un nouveau chapitre à notre histoire. Ce sont de jeunes entrepreneurs dynamiques qui désirent redonner ses lettres de noblesse à ce site enchanteur. Ils se sont donnés pour mission de créer un organisme à but non lucratif dont l'appellation sera :

« Sanatorium Historique de Lac-Édouard ».

Prochainement, ils nous feront part de plusieurs projets à venir.

Larry Bernier,
Maire



Fruits et Légumes de Lac-Édouard

Certains d'entre vous se rappellent sûrement encore de Monsieur Eugène Lapointe qui a livré des produits alimentaires, de porte en porte, dans le village de Lac-Édouard, pendant des décennies, au milieu du siècle dernier. La légendaire « Run à Eugène » renaîtra d'une certaine façon cette année puisque « Sanatorium Historique Lac-Édouard », nouvel organisme établi sur l'ancienne ferme du San, **fera la livraison à domicile** de paniers de fruits et légumes frais **tous les samedis matins de la fin juin au début septembre**.

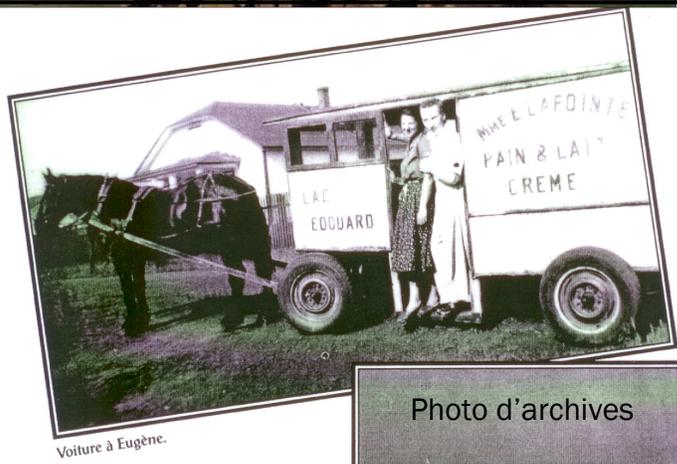


Photo d'archives

Ces produits de qualité exceptionnelle et à bon prix proviendront directement de la ferme du Sanatorium pour les légumes de climat frais ainsi que des producteurs maraîchers du sud de la Mauricie pour les légumes de climat chaud.

Nous espérons ainsi que le Lac-Édouard devienne l'endroit où l'on mange les meilleurs fruits et légumes frais en Haute-Mauricie durant la saison estivale.

Nos visites pourraient raviver bien des souvenirs puisque ces paniers vous seront livrés en main propre... par la petite fille de monsieur Lapointe, madame Sandra Rioux! Maintenant c'est bien vrai... le San est relancé !

Merci beaucoup et à bientôt !

Simon Parent



Entrepreneurs : renseignez-vous avant d'intervenir

Entrepreneurs, avant d'intervenir près d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide... renseignez-vous!

❖ Vous avez des responsabilités

Avant d'entreprendre des travaux dans un plan d'eau ou en bordure de celui-ci, qu'il s'agisse d'un lac, d'un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, d'un étang, d'un marais, d'un marécage ou d'une tourbière, RENSEIGNEZ-VOUS! Vérifiez auprès de votre client pour savoir s'il détient les autorisations requises par le Ministère. Ces travaux peuvent également nécessiter un permis de la municipalité ainsi qu'une autorisation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Faune Québec, en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Vous pouvez également ajouter au contrat que vous prévoyez signer avec votre client, une clause spécifiant qu'il s'engage à obtenir les autorisations requises et à vous fournir les informations nécessaires à la réalisation des travaux.

❖ ... Il y a des conséquences!

Si vous ne prenez pas ces précautions, vos employés et vous-même pourriez être tenus responsables d'avoir exécuté des travaux non autorisés. De plus, des poursuites pourraient être intentées contre vous. Faites donc preuve de prévoyance! Restaurer un écosystème aquatique ou un milieu humide engendre des frais importants pour les contrevenants.

❖ Si vous devez intervenir dans un lac, un cours d'eau, un milieu humide ou en bordure de ceux-ci, sachez que...

En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.Q.E., c. Q-2) et de ses règlements d'application, la rive, le littoral et la plaine inondable des lacs ou des cours d'eau (à débit régulier ou intermittent), les étangs, les marais, les marécages et les tourbières, font l'objet de diverses mesures de protection.

Ces écosystèmes fragiles sont source de vie pour nombre d'animaux et de plantes. Ils constituent une richesse écologique, économique, sociale et récréative à préserver pour le bien de tous.

Cependant, ces milieux subissent de fortes pressions qui résultent d'interventions humaines réalisées à diverses fins : agriculture, activités industrielles, urbaines ou de villégiature. Prendre conscience de la portée de ce genre d'intervention devrait motiver tous et chacun à mettre du sien pour protéger ces milieux.

❖ Certaines activités causent des torts considérables...

Les travaux que vous effectuez dans un lac, un cours d'eau, un milieu humide ou en bordure de ceux-ci peuvent avoir des conséquences irrémédiables pour le milieu environnant : ils sont susceptibles d'entraîner l'érosion des rives, la mise en suspension de sédiments dans l'eau, l'envasement de frayères, la disparition d'espèces menacées; ils peuvent aussi accroître les risques d'inondation, voire même détériorer des paysages.

❖ Avant d'entreprendre un chantier, faites preuve de prévoyance... Informez-vous !

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du **Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs** :

Téléphone : 418-521-3830 ou sans frais : 1 800 561-1616

Télécopieur : 418-646-5974

Courriel : info@mddefp.gouv.qc.ca

Internet : www.mddefp.gouv.qc.ca

Ou à la Municipalité de Lac-Édouard :

Téléphone : 819-653-2238

Télécopieur : 819-653-2338

Courriel : muni.lacedouard@explornet.ca

Internet : www.lacedouard.ca

Source : Ministère du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)

<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/rives/entrepreneur/index.htm>

Conseils aux utilisateurs d'embarcations à moteur sur le lac Édouard

Les quelques suggestions suivantes visent à protéger la qualité du lac ainsi que la qualité de vie de ses riverains.

Naviguez à basse vitesse lorsqu'à moins de 30 mètres (100 pieds) des rives ou des quais ou en eau peu profonde (3 mètres et moins);



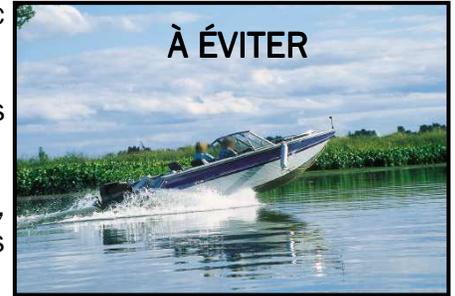
En motomarine ou en pratiquant tout autre sport nautique, ne naviguez pas toujours au même endroit, dirigez-vous vers des zones moins habitées;

Éloignez-vous des canotiers, des kayakistes ou réduisez votre vitesse lorsque vous les croisez;



Ne circulez pas près des baigneurs, il en va de la sécurité de tous;

Naviguez à des vitesses qui font en sorte que votre bateau est parallèle à la surface du lac, évitez qu'il ne forme un angle de 45 degrés avec cette dernière.



Notre lac vous est prêté gratuitement. Merci de respecter ces quelques règles.

Travaux dans la bande riveraine, en cours d'eau et en milieu humide

Si vous vous proposez de faire des travaux dans une bande riveraine, dans un cours d'eau ou dans un milieu humide (marais, marécage, tourbière, étang, etc.) nous vous suggérons de contacter l'inspectrice municipale de la Municipalité de Lac-Édouard avant de commencer les travaux.

En effet, des normes très sévères ont été édictées par le Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP) et qui ont pour effet de limiter grandement les actions permises dans ces milieux.

En contactant l'inspectrice municipale, vous aurez l'heure juste et vous vous éviterez des frais inutiles et/ou des amendes.

Pour votre information, nous vous invitons à consulter :

1. MDDEFP : Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables au :

<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/rives/index.htm>

2. Règlement de concordance relatif au zonage (124-09), surtout les articles 4.12 et suivants au :

<http://www.lacedouard.ca/upload/lacedouard/editor/asset/124-2009%20R%C3%A8glement%20Concordance.pdf>

3. Règlement sur la revégétalisation des rives et surtout sur la protection des lacs et cours d'eau (129-10), surtout les articles 6, 7, 8 et 9 et suivants au :

<http://www.lacedouard.ca/upload/lacedouard/editor/asset/129-2010%20R%C3%A8glementRev%C3%A9g%C3%A9tationdesRives.pdf>

Voici les coordonnées de l'inspectrice municipale, madame Sonia Cloutier :

Téléphone : 819-653-2238

Télécopieur : 819-653-2338

Courriel : muni.lacedouard@explornet.ca

Internet : www.lacedouard.ca

Festival d'été de Lac-Édouard 2014

Soyez fiers d'être de la partie le **samedi 26 juillet** prochain au Festival d'été de Lac-Édouard 2014 qui revient pour une 4^e année consécutive avec plein de nouveautés.

La programmation détaillée de la journée vous sera présentée dans le **Tour du Lac du mois de juillet** ainsi que sur la **page Facebook de l'évènement** qui sera bientôt disponible (Festival d'été de Lac-Édouard 2014).

Préparez tout de même **vosre équipe de 4 personnes** pour le grand tournoi de volley-ball. À noter que cette année, **les équipes doivent être mixtes**, soit deux gars et deux filles. Inscrivez-vous à l'avance, car il y aura un nombre maximum d'équipes pour le tournoi.

Pour l'inscription, téléphonez au 819-653-2239 (Madyson et/ou Moly Côté) ou par message privé sur notre page Facebook personnelle.

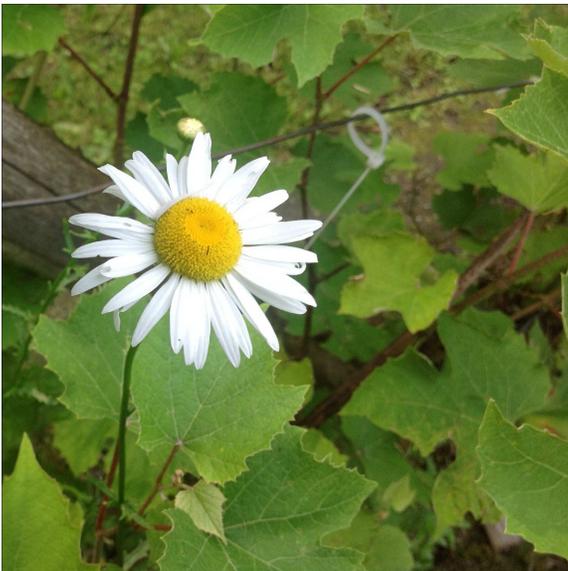
C'est un rendez-vous! Au plaisir de vous y voir!

Madyson, Moly et Samuel



On embellit le tour du lac...

L'été arrive à grands pas. Il est temps d'aménager votre extérieur. Nous vous invitons à nous faire part de vos nouveautés 2014.



Nous vous proposons de passer prendre des photos de vos installations dans les deux prochaines semaines et nous retournerons au début du mois d'août.

Le grand gagnant sera dévoilé le 15 août et il se méritera un montant de 100 \$ offert par la Municipalité pour ses réalisations.

Pour vous inscrire, vous devez téléphoner d'ici le lundi 30 juin à Madame Sandra Martel au 819-653-2239 ou à madame Isabelle Jomphe au 819-653-2147.

Il faudra nous fournir votre adresse civique, ainsi que votre nom et prénom.

Comme Il y a de plus en plus de visiteurs qui se promènent dans nos rues et chemins, faisons en sorte que le paysage soit à la hauteur de leurs attentes. Que nous habitions au village ou dans les baies, embellissons notre propriété.

Participons en grand nombre!

Marjelaine Boily, Isabelle Jomphe et Sandra Martel

Petites annonces

Des nouvelles de votre Coop



Du Propane au magasin général

En vente présentement :

Réservoir neuf de 20 lbs, rempli : 58,99 \$

Bientôt, remplissage de réservoir :

20 lbs :	19,99 \$
60 lbs :	64,99 \$
30 lbs :	34,99 \$
100 lbs :	86,99 \$
40 lbs :	46,99 \$

* Prévoir un délai de 1 à 2 semaines pour le remplissage.

* Les taxes ne sont pas comprises dans les prix.

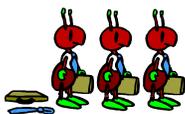
Les fourmis

Les fourmis sont peut-être de retour dans votre maison. Voici comment vous débarrasser de ces insectes qui envahissent vos résidences :



1- Épandez, au pied du solage de votre maison, de l'insecticide pour fourmis à base de Dioxyde de Silice 80% (ex. Insectigone).

2- Déposez, à l'intérieur, quelques gouttes de Borax 5,4% (ex. Antex) près de l'endroit par lequel elles entrent dans votre demeure ou sur leur chemin. Si vous avez des animaux domestiques, utilisez des trappes à fourmis contenant du Borax 5% (ex. Ant Trap).



Pour de plus amples informations sur ce sujet, consultez le site Internet :

http://www2.ville.montreal.qc.ca/insectarium/toile/info_insectes/fiches/fic_fiche20_fourmis.htm

Nouveaux résidents permanents

Nouveaux résidents permanents à Lac-Édouard

Lac-Édouard s'est enrichi de 8 nouveaux résidents permanents : Annie Rachman et Jean-Pierre Blouin, du Chemin Bertrand, Christine Duchesne et Bernard Lapointe, de la rue Principale, Sandra Rioux, aussi de la rue Principale, Huguette Cloutier et Daniel Dompierre, de la rue Edgar, Jean-François Lessard, de la rue St-Pierre. Nous en sommes donc à 184 résidents permanents; une augmentation de 36 % depuis 2004.

De plus, un étudiant du programme Protection et exploitation de territoires fauniques au Centre de formation professionnelle en foresterie de Dégelis a décroché un emploi d'été à la Coop de solidarité de Lac-Édouard et au Parc écotouristique. Originaire d'Ukraine, Kira Bindyukewych est au Québec depuis déjà 4 ans.

En mon nom personnel et au nom de tous les citoyens de Lac-Édouard, je tiens à leur souhaiter la plus cordiale des bienvenues parmi nous. Soyez assurés que toutes et tous se feront un devoir de vous faciliter la vie.

Larry Bernier, maire

Lou-Tec : Location et vente d'outils

Pour la location ou l'achat d'outils et d'équipements en tout genre, chez Lou-Tec vous serez satisfait.



Rémi Garceau, propriétaire
Steve Garceau, gérant
950, boul. Ducharme
La Tuque
Tél. : 819-676-3764

Service Jour et Nuit, 7 jrs/7 jrs

Note : Rémi et Steve sont les fils de Nicole Cloutier et Gilles Garceau de Lac-Édouard.

La reconnaissance est la mémoire du

Un grand Merci à madame Jacynthe Meunier et au docteur Daniel Angers qui depuis plusieurs années viennent prendre le pouls des gens de Lac-Édouard à chaque mois.



Depuis le début du projet de La P'tite École, madame Julie Boulet a cru en nous, que dis-je, elle croit toujours en nous! Merci madame Julie, grâce à vous nous avons pu offrir à nos élèves le matériel nécessaire pour mener à bon port toutes nos activités éducatives.

Rollande Lecours



Le Dîner-Souper-Spaghetti du 25 mai organisé par le Domaine du Lac-Édouard a permis d'amasser la somme de 350 \$ qui a été remis en totalité à La P'tite École. Ce montant d'argent servira à défrayer le coût des activités éducatives réalisées à l'extérieur de Lac-Édouard.



Merci à Mme Louise Pilote : notre projet « couture » ira de l'avant avec tout ce qu'elle nous a donné.



Ce télescope, don de M. Rosaire Perron, nous amènera à explorer les étoiles!



Merci à madame Audrey Rochette qui s'est impliquée aussi ce jour-là. Elle animait un atelier afin de présenter les produits « Mary Kay ». Elle a remis à La P'tite École le profit de ses ventes. Ensuite, elle a poursuivi son travail en aidant Manon à la cuisine. Audrey est coiffeuse au Salon Duo Coiffure de La Tuque.

Lundi 23 juin 2014

Nous sommes
LE Québec

FETENATIONALE.QC.CA



13 h 15 : Célébration eucharistique dans la cour
extérieure de l'église par Marc Lahaie, curé

- 14 h Ouverture officielle
Salut au drapeau par les élèves de La P'tite École
- 14 h 15 Présentation théâtrale mettant en vedette les élèves de La P'tite École.
Mise en scène, décors et costumes de Madame Annie Tremblay

Spectacle musical mettant en vedette les élèves de La P'tite École
Mise en scène de Mesdames Isabelle Jomphe et Audrey Gilbert
- 15 h Kermesse (activité familiale)
Activités diverses :
Tournois divers (fers, cartes et washers (rondelles), activité familiale
- 16 h 30 Rallye piétonnier dans les rues villageoises (activité familiale)
- 18 h 15 Souper « Ti-Croc » (Billet en vente à la Coop de Lac-Édouard au coût de
5 \$ par adulte, gratuit pour les enfants de 6 ans et moins)
**N'oubliez pas de vous procurer vos billets à la Coop car il n'y aura aucun
billet en vente à la porte.**
- 19 h 30 Concours de pâtisseries : **Pour vous inscrire, communiquez au bureau de
la Municipalité de Lac-Édouard au 819-653-2238.**
La participation de nos pâtisseries et pâtisseries locaux est nécessaire
afin de couronner de succès cette activité.
- 20 h 15 Remise des prix
- 20 h 30 Musique et soirée dansante avec le chansonnier Pierre Verrette

D'autres surprises vous attendent, bienvenue à toutes et à tous!

La période de déménagement

La période de déménagement : quelques conseils

Lors de votre arrivée dans votre nouveau domicile, il est important de vous assurer que vous êtes protégés contre les incendies. Voici quelques conseils à suivre à cet effet.

Assurez-vous du bon fonctionnement des avertisseurs de fumée dans votre nouveau domicile.

- ✓ Sur chaque étage, y compris au sous-sol, s'il y a lieu, il est important d'installer un avertisseur près des chambres.
- ✓ Installez des piles neuves et de bonne qualité dans chaque avertisseur à pile.
- ✓ Remplacez l'avertisseur de fumée qui ne fonctionne plus ou qui a plus de 10 ans.

Si vous êtes locataire, c'est à vous d'entretenir vos avertisseurs. Le propriétaire quant à lui, a la responsabilité de s'assurer de vous fournir des installations et équipements conformes et sécuritaires.

Avez-vous besoin d'un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) et d'un extincteur portatif?

- ✓ Procurez-vous un extincteur portatif à poudre de type A, B et C dans l'éventualité d'un début d'incendie, ou d'un extincteur de classe K pour l'extinction d'un feu de cuisson.
- ✓ Installez l'extincteur bien en vue, près d'une sortie ou de la cuisine. Faites-le vérifier par une entreprise spécialisée et apprenez à l'utiliser.

Avez-vous pensé à préparer le plan d'évacuation de votre nouveau domicile?

- ✓ Le plan d'évacuation augmente vos chances, à vous et à votre famille, de sortir sains et saufs lors d'un incendie. Mettez-le en pratique régulièrement.
- ✓ N'accumulez pas de boîtes ni d'objets inutiles ou encombrants dans les sorties de votre domicile, sur le balcon ou près des murs extérieurs. Vous faciliterez ainsi votre évacuation en cas d'incendie et éviterez d'attirer les pyromanes.
- ✓ Assurez-vous que vos issues, balcons, galeries et escaliers sont sécuritaires.
- ✓ Faites inspecter le panneau électrique de votre domicile par un maître électricien.
- ✓ S'il y a lieu, faites ramoner la cheminée par une personne qualifiée.
- ✓ Si vous êtes un nouvel arrivant, informez-vous de la réglementation municipale en matière de sécurité incendie.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du Service de sécurité incendie de l'agglomération de La Tuque au 819 523-9797.

Alexandre Bilodeau, t.p.i.
Capitaine à la prévention



Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : 819-653-2238
Télécopie : 819-653-2338
Messagerie : muni.lacedouard@xplornet.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal
Lundi au jeudi :
8 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi : 8 h à 12 h



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca



Facebook :
www.facebook.com/LacEdouard

TAXES MUNICIPALES

Communiquez avec madame Johanne Marchand,
directrice générale et secrétaire-trésorière
Courriel : dg.lacedouard@xplornet.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION

Communiquez avec madame Sonia Cloutier,
inspectrice municipale
Courriel : muni.lacedouard@xplornet.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE

Communiquez avec madame Sonia Cloutier
Téléphone : 819-653-2238
Courriel : muni.lacedouard@xplornet.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée publique :
le mercredi 9 juillet 2014 à 19 h.

Bienvenue à toutes et à tous !

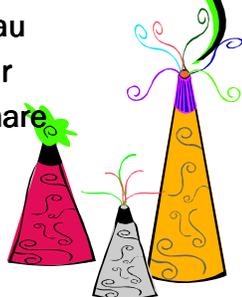
Bonne Fête

Juin

13 : Yvon L'Heureux
21 : Pierrot Doucet
24 : Patrice Lapointe

Juillet

3 : Michael Bernier
Sylvie Carbonneau
10 : Adrien Francoeur
12 : Kennéric Bellemare



Avis de décès

Le 23 mai 2014, à l'hôpital
de Drummondville,
est décédé,
entouré des siens,
Mr. Hector Garceau,
13 rue Edgar, Lac-Edouard.

A la famille éprouvée, nous
offrons nos plus sincères
condoléances.